



Supplier Code of Conduct

Updated January 2023

Présentation de notre Code de conduite des fournisseurs

WMG est composé d'un groupe de sociétés qui représentent certains des plus grands artistes et auteurs-compositeurs du monde. Nous, nos collègues, nos clients et nos investisseurs comptons sur vous – les entreprises avec lesquelles nous travaillons – pour servir de gardiens de notre réputation et mener vos activités selon les normes professionnelles et éthiques les plus élevées.

À qui s'applique-t-il ?

Notre Code de conduite des fournisseurs, désigné le « Code », a été mis en place pour veiller à ce que nos partenaires, fournisseurs, titulaires de licence et conseillers (désignés les « fournisseurs » dans le Code) comprennent les normes et les comportements que nous attendons d'eux. Nous exigeons que nos fournisseurs respectent le Code et veillent à ce que les entreprises avec lesquelles ils travaillent, notamment celles qui constituent leur chaîne d'approvisionnement, respectent également le Code. Nos fournisseurs sont tenus de fournir à WMG, sur demande, une liste des usines et des sous-traitants auxquels ils font appel pour la production de WMG.

Demander conseil et soulever des préoccupations

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils maintiennent des lieux de travail sûrs et productifs, en encourageant leurs employés à soulever leurs préoccupations s'ils ont des raisons de croire que le Code ou la loi n'a pas été respecté. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fournissent un mécanisme simple, confidentiel et, si possible, anonyme permettant à leurs employés et d'autres personnes de soulever leurs préoccupations. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils appliquent une politique de non-représailles en cas de soulèvement de préoccupations.

Audit et respect

Des étapes mesurables, telles que le contrôle sur place des installations de nos fournisseurs, peuvent être effectuées pour évaluer si les normes décrites dans le Code sont effectivement mises en œuvre et respectées. Afin d'évaluer le respect du Code, WMG et ses représentants habilités doivent bénéficier d'un accès rapide et sans restriction aux installations de nos fournisseurs et aux installations de tout sous-traitant utilisé pour les produits WMG, que ce soit pour des visites annoncées ou inopinées. Nos fournisseurs sont tenus d'identifier et de corriger toute activité contraire aux normes du Code par le biais de programmes d'amélioration vérifiables et continus convenus avec WMG. Si des violations graves du Code par l'un de nos fournisseurs se produisent sans être corrigées de manière satisfaisante, nous pouvons mettre fin à notre relation commerciale avec ledit fournisseur.

L'engagement

En travaillant avec WMG, nos fournisseurs s'engagent à respecter le Code et exigeront les mêmes normes de toute partie à laquelle ils délèguent ou sous-traitent le travail. Pour pouvoir faire affaire avec WMG, nos fournisseurs et leurs sous-traitants sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations nationales et locales applicables en matière de travail. En cas de conflit entre loi et les directives du Code, nos fournisseurs doivent respecter la norme la plus stricte. Leur non-respect des par l'un de nos fournisseurs, ou le défaut de veiller à leur respect par les sous-traitants, peut amener WMG à mettre fin à notre relation commerciale avec ledit fournisseur et peut également entraîner des poursuites judiciaires.

Dispositions types

Le Code est fondé sur les conventions de l'Organisation internationale du travail, le Code de conduite de la Fair Labor Association et la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Le Code prévoit des critères cohérents pour évaluer les progrès de nos fournisseurs en matière de droits de l'homme. Le Code comprend 10 normes décrites ci-dessous. Le Code représente les normes minimales pour tous nos fournisseurs. Un certain nombre de divisions opérationnelles de WMG ont adopté des politiques supplémentaires qui tiennent compte des exigences supplémentaires en matière de durabilité sociale ou environnementale liées à des segments de produits spécifiques. Le cas échéant, l'agent de liaison des divisions opérationnelles de WMG communiquera ces exigences supplémentaires à nos fournisseurs.

Relation de travail

Les employeurs doivent adopter et respecter des règles et des conditions de travail qui respectent les travailleurs et, au minimum, protègent leurs droits en vertu des lois et réglementations nationales et internationales en matière de travail et de sécurité sociale.

Non-discrimination

Bien que nous reconnaissons et respectons les différences culturelles, il est de notre conviction que personne ne doit faire l'objet d'une quelconque discrimination dans l'emploi, notamment en matière d'embauche, de rémunération, d'avancement, de discipline, de licenciement ou de retraite, en raison de son sexe, de son identité de genre, de son expression de genre, de sa race, de sa religion, de son âge, de son handicap, de son orientation sexuelle, de sa nationalité, de son état civil, de ses opinions politique, de son groupe social ou de son origine ethnique.

Harcèlement ou abus

Chaque employé doit être traité avec respect et dignité. Aucun employé ne doit faire l'objet de harcèlement ou d'abus physiques, sexuels, psychologiques ou verbaux.

Travail forcé

Il ne doit y avoir aucun recours au travail forcé, notamment au travail pénitentiaire, au travail sous contrat, au travail en servitude ou à d'autres formes de travail forcé.

Travail des enfants

Nul ne peut être employé – y compris à titre temporaire – s'il n'a pas atteint l'âge de 15 ans ou avant l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire, le plus élevé des deux étant retenu.

Liberté d'association et négociation collective

Les employeurs doivent reconnaître et respecter le droit des employés à la liberté d'association et à la négociation collective.

Santé et sécurité

Les employeurs doivent fournir un cadre de travail sûr et sain afin de prévenir les accidents et les atteintes à la santé découlant de, liés à ou survenant au cours du travail ou résultant de l'exploitation des installations des employeurs. Les employeurs doivent adopter des mesures responsables pour atténuer leur impact négatif sur l'environnement.

Heures de travail

Les employeurs ne doivent pas exiger que les travailleurs travaillent plus que le nombre d'heures autorisé par la législation du pays où les travailleurs sont employés. Toutes les heures supplémentaires doivent être volontaires. Les heures supplémentaires doivent être utilisées de manière responsable, en tenant compte de l'ampleur, de la fréquence et des heures de travail des travailleurs individuels et de l'ensemble du personnel. Il ne doit pas être utilisé pour remplacer un emploi régulier. Les heures supplémentaires doivent toujours être rémunérées à un taux majoré. Les employeurs doivent accorder aux travailleurs au moins 24 heures consécutives de repos par période de sept jours. La semaine normale de travail ne doit pas dépasser 48 heures. Sauf circonstances exceptionnelles, la somme des heures normales et des heures supplémentaires d'une semaine ne doit pas dépasser 60 heures.

Rémunération

Chaque travailleur a droit à une rémunération, pour une semaine de travail normale, suffisante pour répondre à ses besoins essentiels et lui assurer un revenu discrétionnaire. Les employeurs doivent payer au moins le salaire minimum ou le salaire approprié en vigueur, le plus élevé des deux étant retenu, respecter toutes les exigences légales et fournir tous les avantages requis par le contrat. Lorsque la

rémunération ne permet pas de répondre aux besoins essentiels des travailleurs et d'assurer un certain revenu discrétionnaire, chaque employeur doit collaborer avec les parties prenantes concernées pour prendre les mesures appropriées visant à atteindre progressivement un niveau de rémunération correspondant.

Environnement

Nos fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois, règles et réglementations environnementales applicables dans leurs installations et dans les communautés où ils interviennent, notamment en ce qui concerne l'eau, l'énergie, les produits chimiques dangereux, la qualité de l'air et les déchets. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils intègrent des pratiques et des améliorations respectueuses de l'environnement dans toutes leurs activités.